

Bourgogne-Franche-Comté

Bulletin Épidémiologique Régional, publié le 6 juin 2024

Page 2 - Maladie à Déclaration Obligatoire Page 3 - Système d'alerte canicule et santé Page 5 - Mortalité

Page 6 - Qu'est-ce que l'encéphalite à tiques ?

À la une

Recrudescence de la coqueluche

Une pathologie à risque

La coqueluche est une infection respiratoire, très contagieuse, due aux bactéries *Bordetella pertussis* et *Bordetella parapertussis*. Les enfants de moins de 6 mois sont plus à risque d'être exposés mais aussi de développer des complications graves de la maladie, 90 % des décès par coqueluche survenant au cours des six premiers mois de vie et notamment au cours des trois premiers mois (selon les données du réseau hospitalier de surveillance de la coqueluche - RENACQ).

Une augmentation du risque de complications est observée avec l'âge, la protection immunitaire naturelle ou conférée par la vaccination diminuant avec le temps. Les personnes ayant reçu une dose de vaccin depuis moins de 5 ans sont donc considérées comme ayant le risque de complications le plus faible [1].

Données européennes et nationales

Une recrudescence de cas de coqueluche est observée dans les pays européens depuis fin 2023, notamment en Croatie, au Danemark et au Royaume-Uni. Plus de 25 000 cas ont ainsi été rapportés au sein de l'Union Européenne en 2023, et plus de 32 000 entre janvier et mai 2024, soit un nombre similaire à l'année 2019 (34 468) en seulement quelques mois [1]. L'incidence diminuée de la coqueluche au cours de la pandémie de Covid-19 peut expliquer la part plus importante de la population susceptible à la maladie, et donc l'augmentation des cas observés.

En France hexagonale, les données de RENACQ indiquent une reprise de la circulation de la coqueluche ces derniers mois [2]. Entre 2013 et 2021, ce réseau rapportait 993 cas de coqueluche hospitalisés chez les moins de 12 mois, **dont 66 % chez les nourrissons de moins de 3 mois**, non protégés encore par la vaccination [3]. De plus, depuis le début de l'année 2024, une vingtaine de cas groupés (ou clusters) de coqueluche survenus en collectivités ou au sein d'une même famille ont été rapportés à Santé publique France dans 8 régions hexagonales ; contre seulement 2, dans une seule et même région (Ile-de-France) en 2023. La coqueluche n'est pas une maladie à déclaration obligatoire mais les cas (nosocomiaux et ceux survenus en collectivités et intrafamiliaux) sont à signaler à l'Agence Régionale de Santé. Santé publique France reste en vigilance et rappelle l'importance de la vaccination pour protéger les personnes à risque de formes graves [2].

Rappel des recommandations vaccinales relatives à la coqueluche

La vaccination est le seul moyen de protection contre la coqueluche.

La vaccination contre la coqueluche des nourrissons est obligatoire et comporte une primo vaccination à deux injections à 2 mois d'intervalle (2 et 4 mois), suivies d'un rappel à l'âge de 11 mois. Ce schéma ne doit pas être différé. Un rappel est recommandé à l'âge de 6 ans et entre 11 et 13 ans. Les femmes enceintes se voient proposer une vaccination à chaque grossesse pour protéger le nouveau-né dans ses 8 premières semaines de vie.

Pour en savoir plus :

[1 Rapport européen sur l'augmentation des cas de coqueluches \(ECDC\)](#)

[2 Santé publique France - Appel à une vigilance renforcée en France](#)

[3 Recommandation vaccinale contre la coqueluche chez la femme enceinte \(has-sante.fr\)](#)

[Conduite à tenir autour d'un ou plusieurs cas de coqueluche \(hcsp.fr\)](#)

Veille internationale

05/06/2024 : L'ECDC publie un rapport sur l'augmentation, depuis début 2024, de signalements d'infections à Parvovirus B19 rapportés par 14 pays européens. Les femmes enceintes, les personnes immunodéprimées ou ayant des pathologies hématologiques chroniques font partie des personnes à risque de complications sévères ([lien](#)).

Source : European Centre for Disease Control (ECDC), World Health Organization (WHO)

Surveillance de maladies à déclaration obligatoire (MDO)

La Cellule régionale dispose en temps réel des données de 5 maladies infectieuses à déclaration obligatoire signalées en Bourgogne-Franche-Comté : infection invasive à méningocoque (IIM), hépatite A, légionellose, rougeole et toxi-infection alimentaire collective (TIAC). Les résultats sont présentés en fonction de la date d'éruption pour la rougeole (si manquante, elle est remplacée par celle du prélèvement ou de l'hospitalisation et, en dernier recours, par la date de notification), de la date d'hospitalisation pour l'IIM, de la date de début des signes pour l'hépatite A et la légionellose et de la date du premier cas pour les TIAC (si manquante, elle est remplacée par la date du repas ou du dernier cas, voire en dernier recours par la date de la déclaration des TIAC).

Tableau 1. Nombre de MDO déclarées par département (mois en cours M et cumulé année A) et dans la région 2021-2024

Bourgogne-Franche-Comté																				
	21		25		39		58		70		71		89		90		2024*	2023	2022	2021
	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A						
IIM	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	1	13	17	8	2
Hépatite A	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	3	0	1	0	1	7	29	14	19
Légionellose	0	3	0	10	0	1	0	0	0	5	0	2	0	0	0	2	23	109	134	148
Rougeole	0	4	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	11	2	0	0	
TIAC ¹	0	2	0	2	0	0	0	2	0	2	0	3	0	1	0	2	14	83	44	39

¹ Les données incluent uniquement les déclarations transmises à l'Agence Régionale de Santé

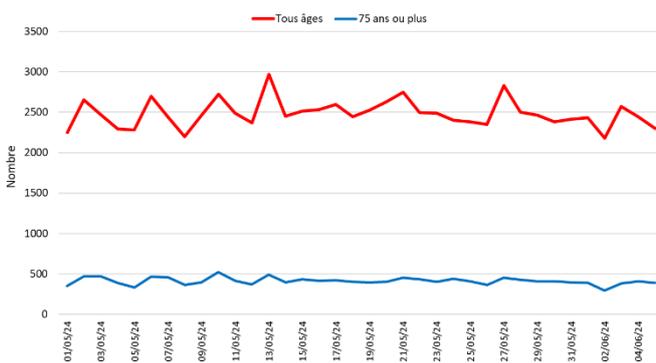
* Données provisoires - Source : Santé publique France, données mises à jour le 06/06/2024

Surveillance non spécifique (SurSaUD[®])

En Bourgogne-Franche-Comté

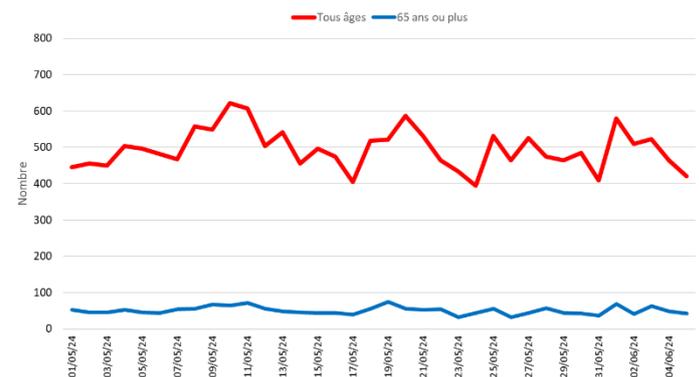
Pas d'augmentation inhabituelle de l'activité des services d'urgences et des associations SOS Médecins (figures 1 et 2).

Figure 1. Nombre de passages aux urgences de Bourgogne-Franche-Comté par jour, tous âges et chez les 75 ans et plus



Source : OSCOUR[®] Santé publique France, données mises à jour le 06/06/2024

Figure 2. Nombre d'actes SOS Médecins de Bourgogne-Franche-Comté par jour, tous âges et chez les 65 ans et plus



Source : SOS Médecins, Santé publique France, données mises à jour le 06/06/2024

Système d'alerte « Canicule et Santé » (SACS)

Les canicules sont définies à l'échelle départementale, et correspondent à des périodes d'au moins 3 jours de chaleur intense. Lorsque les moyennes glissantes des températures maximales et minimales sur 3 jours consécutifs dépassent les seuils d'alerte, le département est considéré en canicule sur l'ensemble de la période de dépassement. Ces seuils d'alerte départementaux pour les températures maximales (de jour) et minimale (de nuit) ont été construits par Santé publique France en collaboration avec Météo France pour prévenir un effet sur la mortalité.

Le dispositif d'alerte comprend 4 niveaux de vigilance (verte, jaune, orange et rouge). En cas de vigilance jaune, orange ou rouge, une surveillance sanitaire de la morbidité est mise en œuvre par Santé publique France pour identifier un impact inhabituel afin d'adapter les mesures de gestion à mettre en place. La mortalité n'est connue qu'un mois après une vague de chaleur (du fait de l'existence d'un délai de déclaration des décès) et fait donc l'objet d'un bilan a posteriori sur l'ensemble de la période de surveillance.

La surveillance s'étend du 1^{er} juin au 15 septembre.

Tendances météorologiques pour les jours suivants :

D'après Météo-France :

« Pas d'enjeu canicule ; les températures sont actuellement proches des normales saisonnières.

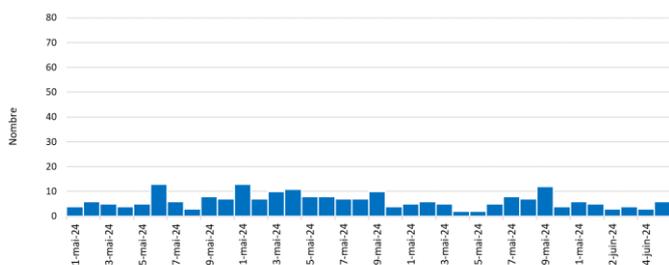
Les températures seront stationnaires. Pas de canicule envisagée pour les jours suivants»

Indicateurs liés à la chaleur (SurSaUD[®])

En Bourgogne-Franche-Comté

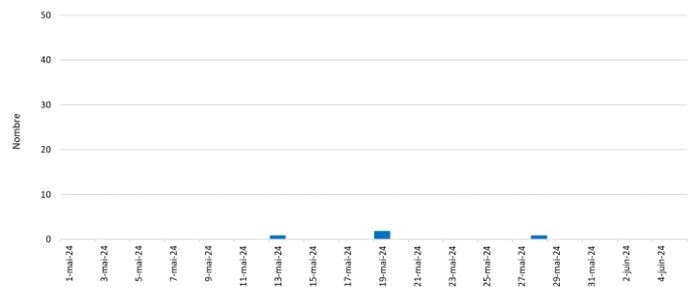
Les indicateurs des pathologies en lien avec la chaleur se situent à des niveaux faibles (figures 3 et 4).

Figure 3. Nombre de passages par jour aux urgences pour les pathologies en lien avec la chaleur (hyperthermies, déshydratations et hyponatrémies) tous âges, depuis le 1^{er} mai 2024



Source : OSCOUR[®] Santé publique France, données mises à jour le 06/06/2024

Figure 4. Nombre d'actes SOS Médecins pour les pathologies en lien avec la chaleur (hyperthermies, déshydratations) par jour, tous âges, depuis le 1^{er} mai 2024



Source : SOS Médecins, Santé publique France, données mises à jour le 06/06/2024

Prévention : effet des fortes chaleurs, gestes à adopter

Ces documents sont téléchargeables sur :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaieurs-canicule/outils/#tabs>

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE **CRAMPES** **NAUSÉES**

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS **BUVEZ DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr - #canicule

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS **BUVEZ DE L'EAU**



Évitez l'alcool **Mangez en quantité suffisante** **Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit**

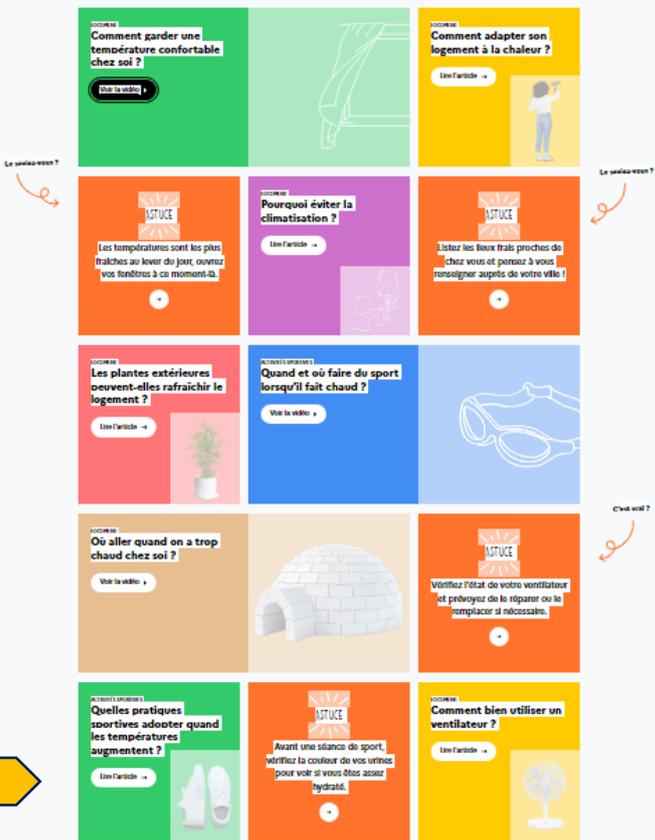
Mouillez-vous le corps **Donnez et prenez des nouvelles de vos proches** **Préférez des activités sans efforts**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr - #canicule

Avant les fortes chaleurs, préparez votre logement.

Tous les gestes simples sur vivre-avec-la-chaieur.fr



- Comment garder une température confortable chez soi ?** - Voir l'article
- Comment adapter son logement à la chaleur ?** - Voir l'article
- Pourquoi éviter la climatisation ?** - Voir l'article
- Les températures sont les plus fraîches au lever du jour, ouvrez vos fenêtres à ce moment-là.** - Voir l'article
- Installez les lieux frais proches de chez vous et pensez à vous renseigner auprès de votre ville !** - Voir l'article
- Les plantes extérieures peuvent-elles rafraîchir le logement ?** - Voir l'article
- Quand et où faire du sport lorsqu'il fait chaud ?** - Voir la vidéo
- Où aller quand on a trop chaud chez soi ?** - Voir la vidéo
- Installez un ventilateur et vérifiez l'état de votre ventilateur et prévoyez de le réparer ou le remplacer si nécessaire.** - Voir l'article
- Quelles pratiques sportives adopter quand les températures augmentent ?** - Voir l'article
- Installez un ventilateur. Avant une séance de sport, vérifiez la couleur de vos vêtements pour voir si vous êtes assez hydratés.** - Voir l'article
- Comment bien utiliser un ventilateur ?** - Voir l'article

Mortalité toutes causes

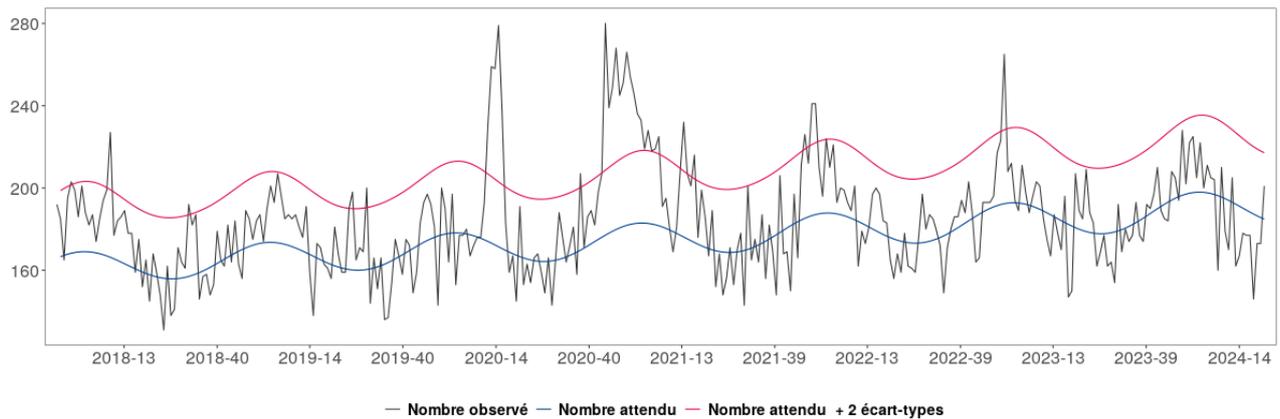
Le suivi de la mortalité s'appuie sur les données issues d'un échantillon d'environ 5 000 communes (dont environ 270 en Bourgogne-Franche-Comté) transmettant leurs données d'état-civil (données administratives sans information sur les causes médicales de décès) sous forme dématérialisée à l'Insee. Compte tenu des délais légaux de déclaration d'un décès à l'état-civil (24h, hors week-end et jour férié) et du délai pris par le bureau d'état-civil pour saisir les informations, un délai entre la survenue du décès et l'arrivée des informations à Santé publique France est observé : les analyses ne peuvent être effectuées qu'après un délai minimum de 3 semaines.

En Bourgogne-Franche-Comté

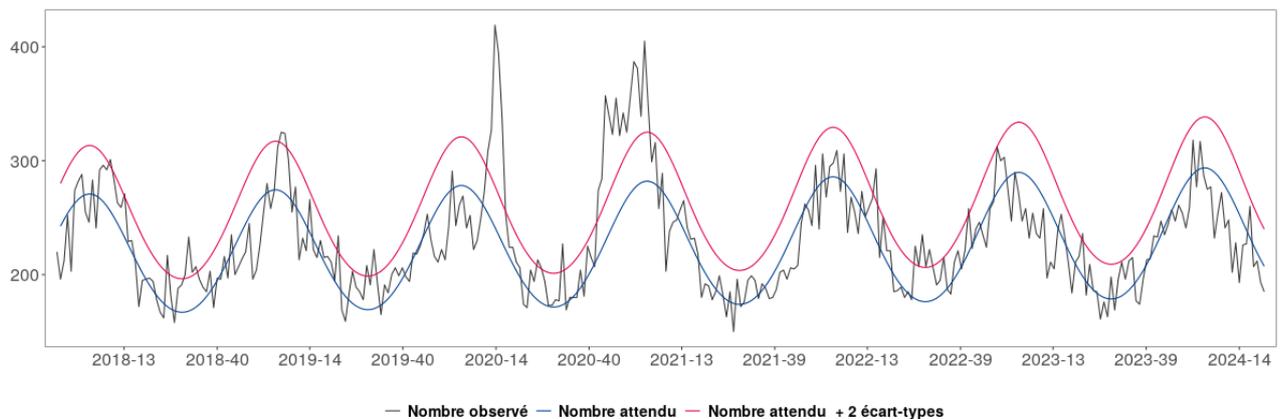
Aucun excès de mortalité toutes causes et tous âges n'est observé en S21-2024.

Figure 5. Mortalité régionale toutes causes, pour les classes d'âge 65-84 ans (a), 85 ans et plus (b), tous âges (c) jusqu'à la semaine 21-2024

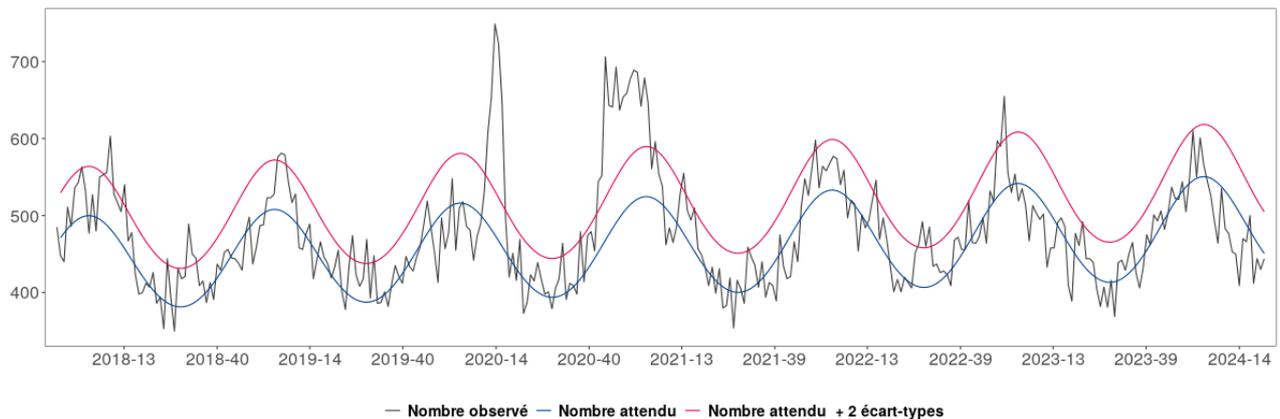
a) 65-84 ans



b) 85 ans et plus



c) Tous âges



Source : Insee, données mises à jour le 06/06/2024

Qu'est-ce que l'encéphalite à tiques ?

L'**encéphalite à tiques (TBE)** est une arbovirose due au flavivirus et transmise par les tiques du genre *Ixodes*. Plus rarement, la contamination peut se faire par **consommation de lait cru ou de fromage au lait cru**. Ce type de transmission a été décrite pour la première fois au printemps 2020, dans le département de l'Ain (zone où aucun cas de TBE n'avait jamais été rapporté avant). *Pour en savoir plus* : [Foyer de cas d'encéphalite à tiques liés à la consommation de fromage de chèvre au lait cru dans l'Ain. Point au 19 juin 2020. \(santepubliquefrance.fr\)](#)

Les signes cliniques sont habituellement marqués par un tableau en deux temps débutant par un syndrome grippal non spécifique (fièvre, myalgies, céphalées) et évoluant dans un tiers des cas vers une méningo-encéphalite ou une méningite isolée, après une période asymptomatique d'environ huit jours. Le traitement est uniquement symptomatique.

Le décès est rare avec le sous type européen présent en France (< 1 % de décès), mais les séquelles, principalement paralysies et troubles du comportement, peuvent atteindre jusqu'à 40 % des cas.

Dispositif de surveillance

Depuis le 12 mai 2021, l'encéphalite à tique est inscrite sur la liste des maladies à déclaration obligatoire. Les cas à déclarer doivent répondre à la définition suivante :

Tableau clinique évocateur d'infection à virus TBE

Cas confirmé	Cas probable	Cas possible
<ul style="list-style-type: none"> •Amplification génique positive dans un échantillon clinique •Isolement du virus dans un échantillon clinique •Détection d'IgM spécifiques dans le LCS •Détection d'IgM et d'IgG dans le sérum •Séroconversion ou augmentation par 4 du titre sur des <i>sera</i> appariés 	<ul style="list-style-type: none"> •Détection d'IgM spécifiques dans un sérum unique 	<ul style="list-style-type: none"> •Tableau neurologique et lien épidémiologique avec un cas confirmé (ex. consommation d'un même produit laitier au lait cru, transfusion)

Les médecins et les biologistes qui suspectent ou diagnostiquent ces infections par le virus TBE doivent **les signaler sans délai** et par tout moyen approprié (téléphone, télécopie, courriel) au médecin de **l'Agence régionale de santé (ARS)** de leur lieu d'exercice.

Fiche téléchargeable ici : [Liste des maladies à déclaration obligatoire \(santepubliquefrance.fr\)](#)

Depuis l'inscription de la maladie, le nombre de cas rapportés a atteint environ 35 cas en France, mais ces données demandent à être consolidées dans la durée. Pour en savoir plus : <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2023/encephalite-a-tiques-en-france-premier-bilan-des-cas-recensees-par-la-declaration-obligatoire-entre-2021-et-2023>

Point focal régional de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté : les coordonnées sont disponibles en page 8

Prévention

Durant la période d'activité des tiques (du début du printemps jusqu'à la fin de l'automne), il est conseillé de suivre quelques recommandations lors d'activités en plein air (promenades en forêt, dans des prairies d'herbes hautes, jardinage, etc) pour prévenir le risque de piqure de tiques :

- Porter des vêtements longs et clairs, couvrant les bras et les jambes, resserrés au niveau des chevilles et poignets ;
- Couvrir la tête et le cou avec un chapeau, en particulier pour protéger les enfants ;
- Portez des chaussures fermées ;

- Privilégiez la marche dans les sentiers ;
- Procéder à un examen minutieux de tout le corps (en particulier les zones de plis, la tête, derrière les oreilles et le cou) au retour de la promenade (et le lendemain) pour repérer d'éventuelles tiques accrochées et les retirer, l'idéal pour cela étant d'utiliser un tire-tique.

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-06/fiche_rbp_1_prevention_des_mvt-v1-180618.pdf

Des dépliants et documents de prévention sont mis à disposition des professionnels de santé et du grand public afin d'améliorer la connaissance sur les maladies transmises par les tiques. Des documents ont également été créés pour les enfants afin de les initier dès le plus jeune âge aux gestes de prévention contre les piqûres de tiques.

A télécharger :

[Les conseils de 'Prudence' : la tactique anti-tiques \(dépliant d'information à destination des enfants\)](#)

[Les conseils de 'Prudence' : la tactique anti-tiques \(affiche à destination des enfants\)](#)

Prévention des piqûres de tique :

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/media/58401/download?inline>

La vaccination en France reste à ce jour uniquement recommandée pour les personnes (adultes et enfants) voyageant dans les pays à forte endémie, y compris en Europe. La liste des zones est disponible dans les recommandations sanitaires aux voyageurs qui sont disponibles chaque année avant la période estivale dans un numéro hors-série du Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire (BEH).

Signaler une piqûre de tique et sa géolocalisation

Avec l'application gratuite pour smartphone « Signalement tique » disponible à l'adresse : <https://www.citique.fr/signalement-tique/>, il est possible de signaler les piqûres de tique, qu'elles soient repérées sur un humain ou un animal.

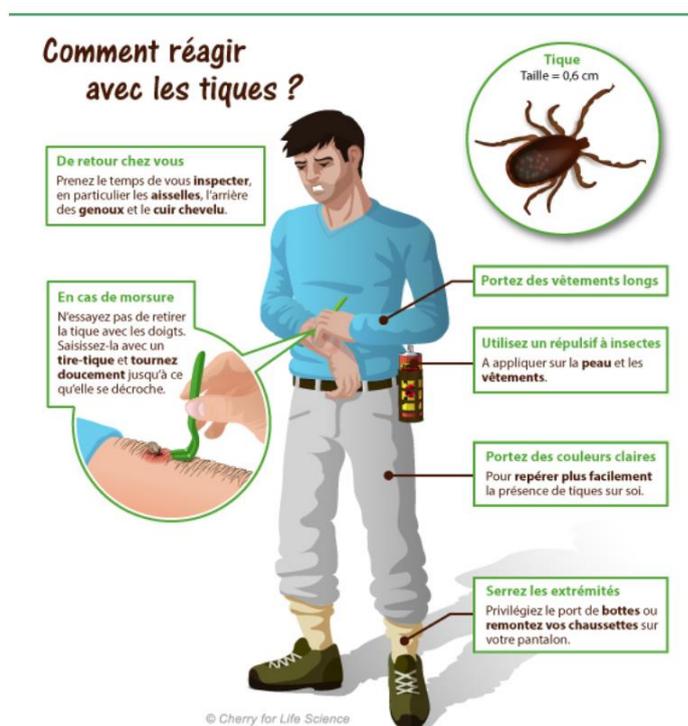
Centres de référence et de compétence pour la prise en charge des maladies vectorielles à tiques

Conformément à l'instruction du 26 novembre 2018 relative aux modalités de reconnaissance des centres de référence et d'identification des centres de compétence pour la prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT), cinq centres de référence pour le territoire national ont été nommés par la Direction générale de la santé (DGS).

Il s'agit des CHU de Rennes, Marseille, Clermont-Ferrand associé au CHU de Saint-Etienne, Strasbourg associé au CHU de Nancy, du groupe hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges associé au CHU de Créteil.

Les centres de compétence pour la région Bourgogne-Franche-Comté retenus par l'ARS sur la base du cahier des charges, annexé à l'instruction sont les CHU de Dijon et Besançon.

Pour en savoir plus : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/maladie-ou-borreliose-de-lyme>



[Signalements-Tique, une application pour s'informer sur les tiques \(sante-sur-le-net.com\)](#)

Pour plus d'informations sur l'encéphalite à tiques (et les autres maladies transmises par les tiques), consulter le dossier thématique sur le site de santé publique France.

Coordonnées du Point Focal Régional (PFR) des alertes sanitaires pour signaler, alerter et déclarer 24h/24 – 7j/7 :

- Tél : 0 809 404 900
- Fax : 03 81 65 58 65
- Courriel : ars-bfc-alerte@ars.sante.fr
- Pour aller plus loin : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/signaler-alerter-declarer-3>

Bulletins épidémiologiques de Bourgogne-Franche-Comté

Les bulletins de la région sont disponibles à cette adresse :

<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/bourgogne-franche-comte/publications/#tabs>

Remerciements

Nous remercions l'agence régionale de santé, les associations SOS Médecins, les services d'urgences et les services d'état civil (dispositif SurSaUD[®]), les centres nationaux de référence, le centre d'appui et de prévention des infections associées aux soins, les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, les laboratoires de biologie médicale, le réseau régional des urgences, le réseau sentinelle des services de réanimation et l'ensemble des professionnels de santé qui contribuent à la surveillance régionale.

Équipe de rédaction :

Marilène CICCARDINI, François CLINARD, Hélène DA CRUZ, Pierre PAMART, Olivier RETEL, Élodie TERRIEN, Sabrina TESSIER

Pour nous citer : Surveillance sanitaire Bourgogne-Franche-Comté. Bulletin épidémiologique régional du 6 juin 2024

Saint-Maurice : Santé publique France, 8 p.

Directrice de publication : Caroline SEMAILLE

Dépôt légal : 6 juin 2024

Contact : cire-bfc@santepubliquefrance.fr